

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2021-784 modifiant le Règlement VL-2013-560 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur LeMoynes	17 août 2021 8 octobre 2021
Règlement VL-2021-785 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de revoir certaines dispositions relatives aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	17 août 2021 8 octobre 2021
Règlement VL-2021-793 modifiant le Règlement VL-2008-381 sur les dérogations mineures	6 octobre 2021 13 octobre 2021
Règlement VL-2021-794 modifiant le Règlement VL-2008-356 établissant la tarification applicable en matière d'urbanisme	6 octobre 2021 13 octobre 2021

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 13 octobre 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil